



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 décembre 2017
Français
Original : arabe/anglais/
français/espagnol

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2018

6–8 février 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Jordanie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Jordanie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant de mars 2018 à décembre 2022, soit un montant de 5 000 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 206 900 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la première session ordinaire de 2018.

* E/ICEF/2018/1.

Fondements du programme

1. Des progrès substantiels ont été accomplis depuis 1990, notamment dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 2 et 6, malgré le défi que représentent la fourniture d'un soutien aux réfugiés arrivés par vagues et l'instabilité de la région. Cependant, les progrès dans la réalisation des objectifs 1, 3, 4 et 5 restent limités : les taux d'extrême pauvreté ont augmenté, la mortalité maternelle et de l'enfant persiste et le niveau de participation des femmes à la vie économique reste faible.¹ Les acquis en matière de développement sont toujours menacés par un ralentissement de la croissance économique. De plus, dans tout le pays, les disparités continuent à se creuser dans divers aspects de la vie des enfants.

2. La population en Jordanie s'élève à 9,5 millions de personnes, dont 63 % ont moins de 30 ans et 40 % sont des enfants.² Cette structure démographique ouvre une large fenêtre d'opportunités d'amélioration de la participation des jeunes Jordaniens à la vie économique, sociale et civique. Toutefois, un tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont au chômage (31,5 % des hommes et 56,9 % des femmes).³ L'inadéquation entre les compétences des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire et les besoins du marché du travail continue à freiner les jeunes dans la réalisation de leur potentiel et à ralentir la croissance économique.⁴

3. La croissance annuelle de la population jordanienne était de 5,3 % entre 2004 et 2015, tandis que le taux de croissance démographique des non-Jordaniens s'élevait à 18 %.⁵ La population est inégalement répartie, 75 % vivant dans 3 gouvernorats (sur 12) et 42 % dans le seul gouvernorat d'Amman.⁶ Le taux de pauvreté est plus élevé dans les zones rurales, bien que seul un tiers des pauvres y vivent, les deux tiers restants vivant en région urbaine.⁷ Les populations des zones difficiles à atteindre, notamment les 5,9 % de Syriens qui résident actuellement dans des camps provisoires,⁸ sont particulièrement vulnérables.

4. La Jordanie accueille près de 3 millions de non-Jordaniens, notamment 1,3 million de Syriens,⁹ dont 656 000 étaient enregistrés comme réfugiés en février 2017.¹⁰ Le caractère prolongé de la crise en République arabe syrienne exerce une pression importante sur l'environnement socio-économique jordanien, met à rude épreuve la capacité du gouvernement et de ses partenaires à fournir des services de qualité pour tous les enfants et entrave l'apport d'une réponse aux besoins des enfants vulnérables par les communautés et les responsables. Il était donc nécessaire de renforcer la résilience des systèmes nationaux et des communautés pour leur permettre de répondre aux besoins des enfants vulnérables du

¹ Gouvernement de Jordanie et Nations Unies en Jordanie, *Second National Millennium Development Goals Report Jordan 2010*.

² Office de la statistique du gouvernement de Jordanie, Recensement de la population et des logements en Jordanie, 2015 : Résultats principaux, 2016.

³ Office de la statistique du gouvernement de Jordanie, Enquête sur l'emploi et le chômage en Jordanie, 2016.

⁴ Centre d'études stratégiques, université de Jordanie avec l'Organisation internationale du Travail, Ministère du travail et Office de la statistique du gouvernement de Jordanie, Enquête nationale sur le travail des enfants en Jordanie, 2016.

⁵ Office de la statistique du gouvernement de Jordanie, Recensement de la population et des logements en Jordanie, 2015 : Résultats principaux, 2016.

⁶ Ibid.

⁷ PNUD, *Jordan Poverty Reduction Strategy, Final report*, 2013.

⁸ HCR, *Living in the Shadows – Jordan Home Visits Report 2014*, p. 52.

⁹ Office de la statistique du gouvernement de Jordanie, Recensement de la population et des logements en Jordanie, 2015 : Résultats principaux, 2016.

¹⁰ HCR, <<http://data.unhcr.org/syrianrefugees/country.php?id=107>>, UNHCR, consulté en février 2017.

pays. Les obstacles associés à l'enregistrement civil et juridique des réfugiés syriens en Jordanie contribuent à l'aggravation de la vulnérabilité des enfants. De même, les enfants des 140 000 réfugiés palestiniens de Gaza rencontrent des problèmes juridiques spécifiques pour l'obtention de la citoyenneté.¹¹

5. Nous manquons de données concernant la pauvreté en Jordanie, les dernières données datant de 2010. Le taux de pauvreté absolue s'élevait alors à 14,4 %. La pauvreté et la vulnérabilité affectent majoritairement les réfugiés enregistrés originaires de la République arabe syrienne, 86 % d'entre eux vivant en deçà du seuil national de pauvreté.¹²

6. Le gouvernement a lancé Jordan 2025: A National Vision and Strategy (Jordanie 2025 – Vision et stratégie au niveau national), programme par lequel il réaffirme son intérêt pour le développement social et économique intégré : il mise sur la transition démographique, synonyme de l'arrivée sur le marché du travail de l'importante génération de jeunes du pays. Le gouvernement et ses partenaires comptent également sur le soutien de la communauté internationale afin de répondre à l'impact des vagues de réfugiés.

7. La stratégie jordanienne de réduction de la pauvreté 2013-2020 avait été adoptée avant la crise des réfugiés. Le système de protection sociale nécessite une meilleure coordination entre les initiatives connexes ainsi qu'une meilleure couverture des enfants vulnérables. Le Fonds national d'assistance couvrait 7,5 % de la population jordanienne en 2010.¹³ De la même manière, le Fonds de la zakat cible les personnes pauvres de tous âges, mais ses prestations en espèces ne bénéficient qu'à environ un pour cent de ces personnes.¹⁴

8. Les femmes sont sous-représentées dans les institutions politiques et civiles : la Jordanie se positionnait au 134^e rang sur 144 pays en matière d'égalité des sexes en 2016.¹⁵ La présence des femmes sur le marché du travail ne reflète pas leur réussite scolaire, car seuls 13,2 % des femmes participent au marché du travail, contre 58,7 % des hommes.¹⁶ Les salaires des femmes sont près de sept fois moins élevés que ceux de leurs homologues masculins.¹⁷

9. Les enfants et adolescents handicapés sont fortement exposés à la violence, à la discrimination et à l'exclusion. En Jordanie, 6,1 % des enfants âgés de 5 à 17 ans sont atteints d'une forme de difficulté fonctionnelle, sévère chez 1,3 % des enfants.¹⁸ Les enfants handicapés continuent à faire face à un fort taux de stigmatisation, à un manque de services spécialisés et à des obstacles structurels et sociaux à l'inclusion.

10. Des progrès substantiels ont été accomplis au regard de l'ouverture de l'accès au système éducatif formel, le taux net de scolarisation des Jordaniens dans l'enseignement primaire ayant atteint 97 % (98 % des garçons et 96 % des filles) en 2012.¹⁹ Cependant, le

¹¹ UNRWA, Rapport financier et états financiers vérifiés, 2014.

¹² HCR, *The Vulnerability Assessment Framework*, 2015.

¹³ PNUD, *Jordan Poverty Reduction Strategy, Final report*, 2013.

¹⁴ Ghaith Zureiqat et Hadeel Abu Shama, *Social Protection and Safety Nets in Jordan*, 2015, Institute of Development Studies.

¹⁵ Forum économique mondial : Indice mondial des disparités entre hommes et femmes 2016, <<http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2016/rankings/>>, consulté le 11 juin 2017.

¹⁶ Office de la statistique du gouvernement de Jordanie, Enquête sur l'emploi et le chômage en Jordanie, 2016.

¹⁷ Forum économique mondial : Indice mondial des disparités entre hommes et femmes 2016, <<http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2016/rankings/>>, consulté le 11 juin 2017.

¹⁸ Office de la statistique du gouvernement de Jordanie, Recensement de la population et des logements en Jordanie 2015, 2016.

¹⁹ UNESCO, *Éducation pour Tous 2000-2015 : Progrès et Enjeux*.

taux de scolarisation en maternelle demeure faible, plus de 59 % des enfants de cinq ans ne bénéficiant pas d'un programme d'enseignement formel. L'engagement du gouvernement à offrir un enseignement à tous les enfants du pays, quel que soit leur statut ou leur nationalité, a débouché sur l'augmentation du nombre d'écoles à double vacation et la mise en place d'un programme de rattrapage pour les enfants n'ayant pas été scolarisés pendant trois ans maximum. Toutefois, plus de 40 200 enfants réfugiés syriens n'étaient toujours pas scolarisés en 2016.²⁰ La qualité de l'enseignement demeure une préoccupation majeure, les acquis scolaires restant faibles dans l'éducation de base : d'après les conclusions d'une évaluation de 2012, plus de 70 % des enfants en 2^e et 3^e années lisaient sans comprendre.²¹ La stratégie nationale de développement des ressources humaines 2016-2025 vise à révolutionner tous les niveaux du système éducatif.

11. Les taux de mortalité des enfants et des nourrissons ont considérablement baissé entre 1997 et 2012 grâce à l'amélioration des services et des pratiques de santé. Toutefois, 70 % des décès des enfants de moins de cinq ans surviennent pendant la période néonatale, mettant en lumière les progrès qu'il reste à faire pour terminer l'exécution du programme de réduction de la mortalité néonatale. Des inégalités géographiques et socio-économiques persistent en matière de santé maternelle, néonatale et de l'enfant. Par conséquent, promouvoir l'accès universel à des services de santé intégrés de haute qualité fait toujours partie de nos priorités. Relativement au retard de croissance, de grands écarts existent entre les quintiles de richesse : 14 % des enfants les plus pauvres en sont atteints, contre seulement 2 % des enfants les plus riches. De la même manière, 41 % des enfants du quintile le plus pauvre souffrent d'anémie, contre seulement 26 % des enfants du quintile le plus riche.²² La prévalence croissante de maladies non transmissibles augmente les pressions financières exercées sur les individus et le système de santé.

12. Les quatrième et cinquième rapports périodiques de la Jordanie sur la Convention relative aux droits de l'enfant ont été soumis en un seul document au Comité des droits de l'enfant en 2013 et examinés en 2014. Parmi les principaux problèmes identifiés figuraient l'important retard dans l'adoption du projet de loi sur les droits de l'enfant et du projet de loi sur la justice pour mineurs, les coupes dans le budget national qui menaçaient les progrès réalisés dans le développement des enfants, et la violence à l'égard des enfants, y compris les châtements corporels et les crimes d'honneur.

13. La violence à l'égard des enfants demeure courante à domicile, dans les écoles et les institutions. En 2012, 89 % des enfants (âgés de 2 à 14 ans) déclaraient avoir subi une forme de sanction disciplinaire violente ; dans 20 % des cas, il s'agissait de châtements corporels graves.²³ Onze pour cent des enfants fréquentant des écoles publiques ont déclaré avoir subi des violences physiques infligées par leurs enseignants au cours de l'année scolaire 2015-2016.²⁴ Une loi révisée relative aux violences domestiques, récemment adoptée par le Parlement, a introduit des mesures de protection plus sévères : entre autres, elle a élargi la définition de la famille afin d'y inclure les enfants recueillis, a fait en sorte que la signalisation de délits mineurs dépende du consentement éclairé d'un adulte ayant subi des violences, et, dans les cas de violences familiales, a amélioré d'une part les

²⁰ No Lost Generation, *Preparing for the Future of Children and Youth in Syria and the Region through Education: London One Year On*, 2017.

²¹ RTI International pour USAID Jordanie, *Student Performance in Reading and Mathematics, Pedagogic, Practice, and School Management in Jordan*, 2012.

²² Office de la statistique de Jordanie et ICF International, *Population and Family Health Survey 2012*, octobre 2013.

²³ Ibid.

²⁴ Données issues des résultats de l'enquête en ligne de la campagne Ma'an 2015-2016.

procédures de règlement et d'autre part la convergence entre la charia et les cours de justice traditionnelles en ce qui concerne la garde des enfants.

14. Les ménages les plus vulnérables s'appuient de plus en plus sur le travail des enfants et le mariage des enfants en raison de pressions socio-économiques. On estime que 76 000 garçons et filles participent à des activités économiques, et que 92 % d'entre eux sont contraints de travailler.²⁵ Il est estimé que 3,7 % des filles âgées de 13 à 17 ans sont mariées, dont 2 % sont jordaniennes et 13 % sont syriennes.²⁶ Une analyse des mariages enregistrés en Jordanie indique que les mariages de filles syriennes ont considérablement augmenté, passant de 18 % de la totalité des mariages de Syriens enregistrés en Jordanie en 2012 à 35 % en 2015.²⁷ La justice pour enfants reste une priorité en raison de la vulnérabilité des enfants en conflit avec la loi et du besoin continu d'approches juridiques axées sur l'enfant. En Jordanie, plus de 5 000 enfants syriens et irakiens sont enregistrés comme étant non accompagnés ou séparés. Nombre d'entre eux ont encore besoin de solutions de prise en charge alternatives communautaires.

15. Bien que la Jordanie soit frappée par une grave pénurie d'eau²⁸, presque tous les ménages ont accès à l'eau potable. Les fuites et les raccordements illégaux engendrent une perte de revenu et accentuent la pression sur les ressources en eau déjà rares. Malgré les forts taux d'accès à des ressources en eau gérées en toute sécurité (94 %), l'approvisionnement en eau reste irrégulier dans de nombreuses régions du pays. On estime que 77 % de la population a accès à des installations d'assainissement gérées en toute sécurité.²⁹ Les populations vulnérables, comme celles qui vivent dans des communautés marginalisées et des régions difficiles à atteindre, ont un accès limité à des infrastructures ou installations de distribution et d'assainissement de l'eau. Les objectifs de développement durable ayant considérablement relevé les normes de qualité, le taux d'accès à des services gérés en toute sécurité mesuré à l'aune de ces nouvelles normes sera inférieur au même taux mesuré à l'aide des normes précédentes.

16. Les évaluations conduites au cours des dernières années ont mis en lumière le fait que l'incertitude provoquée par le début de la crise syrienne a engendré des coûts d'interventions humanitaires élevés. Ce phénomène a été accentué par un financement à court terme, ce qui a empêché l'adoption d'une approche plus globale de renforcement des capacités. Comme le montre une évaluation du programme d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, le renforcement des capacités et des systèmes nationaux représenterait une stratégie plus rentable et plus durable. La méthode de l'UNICEF pour cibler les enfants les plus vulnérables (fondée sur leurs besoins plutôt que sur leur statut ou leur nationalité) est un autre enseignement qui a été progressivement mis en œuvre. Cette « approche fondée sur la vulnérabilité » limite le risque d'exacerber les tensions grandissantes entre les communautés en exploitant les plateformes de services afin de permettre aux enfants de diverses origines d'entrer en interaction.

Priorités du programme et partenariats

²⁵ Centre d'études stratégiques de l'université de Jordanie en collaboration avec l'OIT, le Ministère du travail et l'Office de la statistique du gouvernement de Jordanie, Enquête nationale sur le travail des enfants en Jordanie 2016.

²⁶ Office de la statistique du gouvernement de Jordanie, Recensement de la population et des logements en Jordanie 2015.

²⁷ UNICEF, *A Study on Early Marriage in Jordan 2014*.

²⁸ Ministère de l'eau et de l'irrigation, gouvernement de Jordanie, Stratégie nationale de l'eau 2016-2025.

²⁹ OMS et UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène: mise à jour 2017 et évaluation des ODD*.

17. Le programme de pays précédent a été transformé par la crise des réfugiés et a rapidement évolué, passant d'un programme mineur axé sur une politique et sur des investissements en faveur d'actions de sensibilisation à une réponse humanitaire de grande envergure. Pendant les premières années de la crise, l'accent était mis sur l'aide nécessaire à la survie de l'afflux massif de réfugiés syriens, associée à des financements humanitaires à court terme, un engagement limité à long terme et des changements systémiques.

18. En raison du caractère prolongé de la crise et de la nécessité de réduire les inégalités, le nouveau programme de pays portera toujours sur les enfants les plus vulnérables. Afin de gagner en efficacité dans le renforcement de la résilience des familles et des communautés et de fournir des services adaptés à tous les enfants, le programme visera à renforcer les capacités et les systèmes nationaux. Ce changement favorisera la rentabilité et la durabilité des résultats, maximisant ainsi l'impact des ressources limitées. Le programme permettra aux enfants de diverses nationalités, capacités et origines de participer et de collaborer, renforçant ainsi activement la cohésion et l'inclusion sociales. Pour éliminer les disparités cumulées, y compris entre les garçons et les filles, les régions géographiques et les handicaps, le programme adoptera une politique intégrée et une intervention programmatique qui s'attaquera simultanément aux causes sous-jacentes des vulnérabilités.

19. Le programme s'inspire de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable (UNSDP) 2018-2022, le Plan stratégique et le Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF, tous deux pour la période 2018-2021, et les objectifs de développement durable constituent le fondement des résultats du programme de pays. L'UNICEF Jordanie continue de travailler dans le cadre de l'initiative « Non à une génération perdue », qui vise à assurer la protection, l'éducation et l'avenir des enfants affectés par la crise actuelle.

20. Le programme de coopération de pays 2018-2022 a été mis au point au moyen d'un processus participatif qui a fait appel aux interlocuteurs gouvernementaux et à leurs partenaires pour analyser les lacunes, les goulots d'étranglement et les obstacles relatifs à la concrétisation des droits de l'enfant. Les leaders d'opinion et les jeunes ont été consultés afin qu'une stratégie pour le programme de pays soit formulée. Un vaste processus de planification sectorielle lié au plan de réponse de la Jordanie pour faire face à la crise syrienne a également eu lieu.

21. Le programme sera doté d'une approche multidimensionnelle, notamment en impliquant les institutions nationales et en aidant à la mise en place d'un ensemble complet d'interventions dans les districts les plus défavorisés. Les goulots d'étranglement et les obstacles en matière de politique, de systèmes, de demande de services de qualité et d'accès à ceux-ci seront éliminés. Une attention particulière sera apportée à la promotion des changements sur les plans social et comportemental, lesquels permettront aux enfants vulnérables d'atteindre leur plein potentiel. Tandis que le renforcement du système et le développement des capacités seront au cœur du programme de pays et auront des répercussions sur le plan national, une approche intégrée sera adoptée dans certains districts défavorisés, dans les camps provisoires, les camps de réfugiés et les communautés difficiles à atteindre afin d'éliminer simultanément les causes profondes des vulnérabilités cumulées. L'approche s'appuiera sur la plateforme *Makani* (« Mon espace ») qui offre un ensemble de services intégrés de protection sociale, notamment des services de développement de compétences pratiques, psychosociaux, de soutien scolaire, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de proximité et d'orientation.

22. L'approche globale fondée sur la vulnérabilité portera également sur le renforcement d'un système national complet de protection sociale qui s'adresse à tous les enfants, y compris à ceux qui travaillent, vivent avec un handicap et font partie des minorités. Le programme visera à intégrer l'égalité entre les genres. Pour ce faire, il s'attachera à éliminer les obstacles et les goulots d'étranglement identifiés, à corriger les lacunes politiques et à faire évoluer les normes sociales.

23. L'UNICEF restera le principal rassembleur d'un éventail d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux, publics et privés dont le but commun est que tous les enfants puissent atteindre leur plein potentiel. Pour y parvenir, il est essentiel que le financement reste souple et disponible sur des périodes pluriannuelles.

24. En adoptant une approche fondée sur des données, l'UNICEF maintiendra sa position de pôle de connaissances du pays pour les enfants. Misant sur sa relation déjà établie avec le gouvernement, l'UNICEF accélérera son soutien aux systèmes de données nationaux et à la surveillance de la situation des enfants vulnérables. La Jordanie est confrontée à des difficultés complexes, mais les ressources pour y faire face sont limitées. L'innovation proviendra donc d'une stratégie des programmes transversale qui s'appuiera sur des partenariats publics-privés à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

25. Les partenariats stratégiques continueront à mettre à profit les points forts des secteurs privé et public, des groupes dirigés par les jeunes, de la société civile et des établissements universitaires. Les partenariats avec le secteur privé seront renforcés dans le cadre de l'élaboration de programmes et de la mobilisation de ressources, conformément aux Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant.

Santé et nutrition

26. Cette composante du programme a pour objectif d'offrir à tous les enfants (principalement les moins de cinq ans) et à leur famille un accès équitable et universel à des services intégrés. Des efforts seront consentis afin de réduire les facteurs de risque en matière de maladies non transmissibles, y compris les blessures et les handicaps, chez les enfants et les adolescents âgés de 6 à 18 ans. Un environnement favorable sera créé grâce au développement, à la mise en place et au suivi de politiques et stratégies fondées sur des preuves en faveur des pauvres, notamment la modernisation du système de soins de santé primaires et l'adoption d'une réforme du financement de la santé. Une approche de soins continus sera adoptée, laquelle mettra l'accent sur un ensemble amélioré et intégré de soins de santé primaires qui comprendra des services de soins de santé pour le nourrisson, l'enfant et la mère, des services de nutrition, de dépistage précoce et d'intervention précoce, et une politique axée sur les enfants les plus vulnérables et leurs familles. L'UNICEF aidera le gouvernement à renforcer ses systèmes de surveillance de la mortalité et d'information sur celle-ci, à développer ses capacités en matière de ressources humaines et à améliorer les normes de qualité des centres de soins de santé primaires et des hôpitaux dans les régions très vulnérables. Les compétences des praticiens seront perfectionnées à l'échelle nationale afin d'harmoniser les interventions auprès de la petite enfance et de faciliter l'intégration de l'ensemble des services. Pour créer une demande de services et améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques des parents, une stratégie complète de communication en faveur des changements sociaux et comportementaux sera mise en place. Par ailleurs, dans le but d'engendrer un changement des comportements durable et global, des pratiques de soins en matière de santé, de nutrition et de développement seront intégrées au programme pour une meilleure éducation parentale. Les besoins urgents des

plus vulnérables, notamment les services de soins primaires, de nutrition et de vaccination dans les régions difficiles à atteindre et les communautés marginalisées seront satisfaits.

Éducation

27. Cette composante du programme vise à offrir une éducation de qualité, inclusive de la petite enfance et de base à tous les garçons et toutes les filles âgés de 5 à 18 ans. Tout en aidant le gouvernement à développer et à mettre en place des politiques visant à améliorer la qualité de l'enseignement formel, l'UNICEF assurera un enseignement non formel de qualité pour les enfants non scolarisés afin que tous les enfants puissent contribuer à une société fondée sur le savoir. L'UNICEF travaillera en collaboration avec le gouvernement pour s'assurer que les réformes politiques proposées dans la stratégie nationale de développement des ressources humaines sont mises en place, notamment pour s'assurer que l'accès à une année d'enseignement préscolaire pour les enfants âgés de 5 et 6 ans est obligatoire et universel et qu'il représente une condition préalable à l'éducation de base. L'UNICEF aidera à perfectionner le programme de deuxième année d'enseignement préscolaire et le programme d'enseignement non formel, tout en plaidant en faveur d'un financement accru, d'une planification équitable et de l'injection de fonds dans l'ensemble du secteur de l'éducation. Le renforcement du système et le développement des capacités institutionnelles et individuelles veilleront à améliorer la qualité de l'enseignement en formant les enseignants, en renforçant la gouvernance et l'obligation de rendre des comptes en matière d'éducation, en améliorant la supervision et la direction des écoles, en agrandissant et en rénovant les espaces d'enseignement dans les régions très vulnérables et en garantissant un environnement d'enseignement adapté aux besoins des enfants et sexospécifique. Le déploiement d'une éducation inclusive dans toutes les écoles publiques sera soutenu. Enfin, l'UNICEF aidera le gouvernement à réformer les programmes scolaires, en mettant l'accent sur l'innovation et la cohésion sociale.

Protection de l'enfance

28. Cette composante du programme œuvrera à prévenir de façon améliorée et équitable la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence à l'égard des enfants et des adolescents, et à mettre en place des mesures améliorées et équitables pour y faire face. Parmi les domaines d'action prioritaires figureront la violence à l'égard des enfants, la justice pour les enfants, les enfants privés de soins parentaux (y compris les enfants non accompagnés et séparés), la violence basée sur le genre (y compris le mariage des enfants), le travail des enfants, la protection de l'enfance dans les situations d'urgence, la prévention de l'association des adolescents à risque avec des groupes qui prônent l'extrême violence et la protection communautaire de l'enfance. L'UNICEF aidera les institutions nationales à instaurer des changements dans la législation et à promouvoir le dialogue politique concernant la protection des droits de l'enfant et des femmes. Le renforcement du système et le développement des capacités se focaliseront sur la prévention de la violence à l'égard des enfants et de la violence basée sur le genre, sur les réponses à apporter à ces fléaux, et sur la fourniture d'un ensemble intégré de services de qualité de protection de l'enfance à l'échelle nationale et communautaire. Une stratégie globale à long terme de communication pour le développement (C4D) abordant les questions relatives aux attitudes et aux normes sociales sera cruciale pour garantir un environnement protecteur favorable au développement de l'enfant. Les soins communautaires prodigués aux enfants privés de soins parentaux seront également modifiés afin d'assurer le bien-être de ces enfants. Pour créer la demande et renforcer les connaissances, le programme atteindra les enfants et les

détenteurs d'obligations grâce à un ensemble de campagnes nationales et de communications au sein des communautés et des ménages. À cette fin, des zones de convergence et une synergie intersectorielle seront recherchées, et la portée du programme pour une meilleure éducation parentale sera élargie afin d'atteindre les responsables d'enfants. Des services de protection de l'enfance spéciaux seront fournis aux enfants vulnérables dans les régions difficiles à atteindre et les communautés marginalisées, ainsi qu'aux enfants handicapés.

Adolescents et jeunes

29. Cette composante du programme encouragera les comportements sains et la participation positive des jeunes, et les incitera à devenir des innovateurs et des acteurs sociaux avertis. Par ailleurs, le programme travaillera dans l'ensemble des secteurs pour soutenir les institutions nationales dans leur mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la jeunesse. L'analyse du budget consacré aux adolescents et aux jeunes sera indispensable dans le cadre de cet effort. Le programme sollicitera les municipalités ciblées afin de promouvoir des villes adaptées aux enfants. L'accès amélioré à des services et des opportunités dédiés aux jeunes et sexospécifiques sera garanti afin de promouvoir l'engagement civique, social et économique. L'accent sera mis sur la préparation des jeunes en leur apportant les connaissances et les compétences nécessaires à leur adaptation à l'économie et à la société évolutives et axées sur la technologie. Le développement des compétences et la formation professionnelle tiendront compte des exigences de la Jordanie en tant que future « économie du savoir », ainsi que des impératifs du marché du travail, et viseront avant tout à renforcer l'employabilité. Les centres communautaires pour la jeunesse, les réseaux de médias sociaux pour les jeunes et les laboratoires d'innovation joueront un rôle clé de plateformes, mettant à nouveau l'accent sur la cohésion sociale. Le programme permettra aux jeunes de faire entendre leur voix lorsqu'il s'agit d'exiger et de défendre des services qui répondent à leurs besoins. L'UNICEF multipliera les occasions de participation positive à destination des adolescents et des jeunes très vulnérables, et plus particulièrement de ceux qui sont déscolarisés ou qui vivent dans des communautés marginalisées ou des camps de réfugiés où l'accès à des services qui leur sont adaptés est limité.

Eau, assainissement et hygiène

30. Cette composante du programme aura pour objectif de fournir des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux durables à un coût abordable, contribuant ainsi à la création d'un environnement plus propre et plus durable pour les enfants. Elle renforcera le développement de politiques et la mise en œuvre des normes et stratégies clés, y compris la stratégie nationale de l'eau de la Jordanie 2016-2025. Les structures et études de suivi améliorées orienteront le développement des politiques et renforceront la possibilité de plaider en faveur de la réforme des systèmes et des politiques institutionnels, y compris les prix de l'eau, l'investissement dans la rénovation et les pratiques ayant des répercussions sur le changement climatique. Le renforcement du système s'attachera à améliorer l'efficacité des systèmes existants grâce à un large éventail d'interventions en amont. Le renforcement de la prestation de services sera réalisé grâce à la rénovation des systèmes dans des régions très vulnérables, accompagnée de projets d'économie de l'eau exécutés à l'aide de technologies à bas coût. Le programme cherchera également à améliorer les connaissances et les pratiques en matière de comportements clés, relativement notamment au traitement des eaux des ménages et à l'eau potable dans le

cadre d'un programme plus vaste de sécurité de l'eau et d'économie de l'eau. L'UNICEF aidera le gouvernement à améliorer ses systèmes de suivi conformément aux objectifs de développement durable. Les besoins des enfants vulnérables vivant dans des camps de réfugiés seront satisfaits grâce à la construction d'une infrastructure dont l'UNICEF veillera à ce qu'elle soit exploitée et entretenue durablement par le gouvernement. À cela viendra s'ajouter l'amélioration des connaissances des enfants, des responsables d'enfants et des détenteurs d'obligations sur l'économie de l'eau, et l'adoption par ces derniers de pratiques positives en la matière. La promotion de pratiques d'hygiène sexospécifiques continuera dans les écoles, les centres et les communautés *Makani* grâce aux initiatives C4D intégrées. Les besoins urgents des enfants les plus vulnérables, notamment ceux qui vivent dans des régions difficiles à atteindre et les enfants des communautés marginalisées, continueront à être satisfaits grâce à un accès géré en toute sécurité à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Protection sociale

31. Cette composante du programme contribuera à l'amélioration des politiques et programmes sociaux visant les garçons et les filles, grâce aux données sur les inégalités. Le suivi de la situation et la recherche sur les problèmes des enfants, notamment la pauvreté et les vulnérabilités, aideront le gouvernement à créer un environnement favorable et à adapter les politiques qui s'y rapportent. L'UNICEF soutiendra également les politiques et systèmes de protection sociale intégrés, sexospécifiques et adaptés aux enfants, l'élaboration et la mise en place de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de protection sociale, et l'amélioration des financements publics en faveur des enfants. L'innovation permettra également aux générations actuelles et futures de développer leurs compétences et d'élargir leurs possibilités. L'UNICEF aidera le gouvernement et la société civile à améliorer leur capacité à donner aux enfants les plus vulnérables un accès à un système intégré de protection sociale et à un programme de transfert de fonds. Une stratégie C4D complète visera à fournir aux ménages vulnérables avec des enfants les connaissances et les compétences nécessaires pour adopter des comportements positifs et accéder à des services de base. Elle visera également à améliorer la capacité des familles et des communautés à soutenir la concrétisation des droits des enfants.

32. **L'efficacité du programme** assurera la gestion et la coordination efficaces et rentables des programmes, notamment la planification, le suivi et l'évaluation des programmes, l'amélioration des relations extérieures et l'assistance technique pour la C4D et les partenariats.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	750	6 300	7 050
Éducation	750	57 000	57 750
Adolescents et jeunes	600	9 300	9 900
Protection de l'enfance	750	14 000	14 750
Eau, assainissement et hygiène	600	30 000	30 600
Protection sociale	800	82 000	82 800
Efficacité du programme	750	8 300	9 050
Total	5 000	206 900	211 900

*En plus des montants indiqués ci-dessus, d'importantes sommes provenant d'autres ressources d'urgence devraient être obtenues grâce à l'appel humanitaire intrarégional en faveur de la République arabe syrienne.

Programme et gestion des risques

33. Le Plan-cadre 2018-2022 des Nations Unies pour le développement durable en Jordanie a été établi selon les principes de l'initiative « Unis dans l'action » et mené par des groupes de résultats interorganisations supervisés par le Comité directeur mixte du gouvernement et des Nations Unies. La plateforme de réponse à la crise syrienne dirigée par le gouvernement jordanien a été mise en place en septembre 2014. Les ministères compétents, assistés par les organismes des Nations Unies, président les équipes spéciales sectorielles qui servent de plateforme de planification et de coordination du plan de réponse de la Jordanie pour faire face à la crise syrienne. Conformément aux principes de l'initiative « Unis dans l'action », l'UNICEF s'emploiera activement à coordonner les efforts de toutes les organisations apparentées des Nations Unies et continuera de chercher des zones de complémentarités et des occasions de programmation conjointe, de sorte à guider le pays vers la réalisation des objectifs de développement durable de manière efficace et efficiente.

34. Tandis que la situation demeure stable en Jordanie, la crise intrarégionale prolongée va continuer de mettre à rude épreuve le déploiement de services sociaux de base. Le soutien des donateurs est encourageant, cependant des variables externes risquent d'influer sur l'accès à des ressources financières. En conséquence, l'UNICEF va investir dans le renforcement du système et le développement des capacités de partenaires clés et va accroître la rentabilité et l'efficacité du programme. La diversification de l'actuelle base de donateurs se poursuivra. Par ailleurs, l'UNICEF poursuivra sa collaboration avec le gouvernement, les organismes des Nations Unies, la société civile et les communautés de donateurs afin d'atteindre tous les enfants vulnérables et de promouvoir des résultats durables.

35. Les risques sont évalués et mis à jour tous les ans, voire plus régulièrement si la situation l'exige. La préparation aux situations d'urgence est intégrée aux plans de travail

annuels. L'UNICEF est un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire et de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, qui débattent de toute évolution de la situation du pays.

36. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil/support de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

37. L'UNICEF continuera à travailler en étroite collaboration avec l'Office de la statistique jordanien pour l'obtention de données de haute qualité, ventilées et axées sur l'enfance et l'équité. Il fournira par ailleurs une assistance technique afin de renforcer les systèmes de gestion de l'information des principales institutions chargées des questions affectant l'enfance. Il collabore également étroitement avec les organismes des Nations Unies et les donateurs et participe activement au comité technique de soutien des systèmes de données nationaux.

38. Le programme de pays est conçu sur la base d'un cadre d'équité qui permet aux programmes de s'attaquer systématiquement aux goulots d'étranglement et aux obstacles. La surveillance du programme sera menée à l'aide d'une approche multidimensionnelle. Les données des indicateurs à haute fréquence sont recueillies tous les mois et tous les trimestres. Des visites de suivi du programme et des visites sur le terrain sont menées pour le contrôle technique et pour assurer la qualité de la mise en œuvre du programme. En outre, une équipe indépendante de suivi sur le terrain mène régulièrement des visites dans tout le pays pour valider les informations et recueillir des commentaires des bénéficiaires. Le système de données *Bayanati* enregistre des informations sexospécifiques sur les enfants, les adolescents et les jeunes qui ont accès aux services intégrés *Makani*.

39. Les examens semestriels et annuels seront essentiels à l'examen des progrès réalisés vers l'obtention des résultats prévus et l'élimination des obstacles. Un plan intégré de suivi et d'évaluation est mis sur pied tous les ans afin de donner la priorité à la conduite d'évaluations et d'autres activités de production de preuves pour éclairer le plaidoyer et les prises de décisions. L'UNICEF commanditera au moins une évaluation indépendante par an et mènera au moins une évaluation sur l'égalité des sexes au cours du cycle du programme.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la Jordanie et l'UNICEF, mars 2018–décembre 2022

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : Articles 2-4, 6, 9, 12-13, 19-20, 22, 24, 26-29, 32, 34, 36-40.</p> <p>Priorités nationales : Objectifs de développement durable (1-6, 8-11, 13, 16) et Jordanie 2025 – Vision et stratégie au niveau national ; Plan de développement exécutif 2016-2019 ; Plan de réponse de la Jordanie ; Stratégie nationale pour le secteur des soins de santé en Jordanie 2016-2020 ; Plan stratégique du Ministère de la santé 2018-2022 ; Stratégie de réduction de la pauvreté en Jordanie 2013-2020 ; Stratégie nationale de l'eau 2016-2025 ; Stratégie nationale pour la jeunesse 2016-2018 ; Stratégie nationale de développement des ressources humaines 2016-2025</p>
<p>Résultats attendus de l'UNSDF impliquant l'UNICEF :</p> <p>Résultat 1 : Autonomisation de la population Résultat 2 : Renforcement des institutions Résultat 3 : Opportunités et plateformes de participation</p>
<p>Résultats associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 : Objectifs 1-5</p>

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. Les enfants les plus vulnérables et leurs familles ont accès à des services de santé, de nutrition et d'intervention précoce de meilleure qualité et équitables.	1. Enfants de moins d'un an recevant un vaccin contre la rougeole au niveau national DR : 85,7 % (2012) C : > 90 %	Enquêtes sur la santé de la population et des familles jordaniennes (JPFHS), Système d'information sanitaire (HMIS), Enquête relative à la portée du Programme élargi de vaccination	1. L'environnement favorable est renforcé afin de concevoir, budgétiser et mettre en œuvre des politiques et stratégies fondées sur des preuves 2. Les systèmes nationaux sont renforcés afin d'offrir des interventions et des services de santé, de nutrition et à la petite enfance 3. Les enfants et leurs responsables ont une connaissance approfondie	Ministère de la santé, Haut conseil de la Santé, Conseil supérieur de la population	750	6 300	7 050
	2. Pourcentage de nouveaux recevant des soins	JPFHS, HMIS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>postnatals dans les deux jours qui suivent la naissance DR : 75 % (2012) C : > 85 %</p> <p>3. Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois ayant reçu des compléments en vitamine A en Jordanie DR : 91,5 % (2015) C : 95 %</p>	HMIS	et de meilleures pratiques en matière de soins dispensés aux nourrissons et aux enfants, d'éveil du jeune enfant, de méthodes parentales positives et de protection				
2. Augmentation du nombre d'enfants âgés de 5 à 18 ans ayant accès à une éducation de qualité, inclusive de la petite enfance et de base dans un environnement protecteur et adapté aux besoins de l'enfant	1. Taux net de scolarisation en 2 ^e année de maternelle DR : 59 % (2015/2016) (garçons : 60 %, filles : 58 %) C : 80 %	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS), Rapport statistique sur l'éducation	<p>1. Renforcement des partenariats, politique, planification, gouvernance, capacité et reddition de comptes des autorités responsables de l'éducation pour offrir une éducation en maternelle et une éducation de base (années 1 à 10) à tous les enfants (âgés de 5 à 18 ans)</p> <p>2. Accès et fréquentation améliorés et équitables à une 2^e année de maternelle ainsi qu'à une éducation de base formelle et non formelle de qualité</p> <p>3. La demande d'une éducation de qualité est prioritaire aux niveaux de la famille et de la communauté</p>	Ministère de l'éducation ; organisations non gouvernementales (ONG)	750	57 000	57 750
	2. Taux net de scolarisation au primaire DR : 98 % (2012) C : 99 %	EMIS					
	3. Pourcentage des élèves qui ont un niveau de base en mathématiques en 8 ^e année DR : 45 % (2015) C : 55 %	Étude internationale sur les tendances de l'enseignement des sciences et des mathématiques					
	4. Taux net de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire DR : 96 % (2013) C : 98 %	EMIS					
	5. Taux d'abandon DR : 3-6 % pour les 6 ^e -9 ^e années (2015-2016)	EMIS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Ressources extraordinaires (AR)	Autres ressources (AR) Total
	C : 0 % pour les 6 ^e -9 ^e années (2022-2023)						
3. Prévention améliorée et équitable de la violence, de la maltraitance, de l'exploitation et de la négligence à l'égard des enfants, et mise en place de mesures améliorées et équitables pour y faire face.	1. Proportion des enfants (de plus de 12 ans) en conflit avec la loi faisant l'objet de procédures extrajudiciaires DR : 8 % (2016) C : 20 % (2022)	Dossiers du Ministère du développement social	1. Cadres législatifs et administratifs, la reddition de comptes et la capacité nationale sont renforcées pour planifier, budgétiser et prévenir la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence et y répondre 2. Les enfants et les femmes exposés à un risque de violence et d'exploitation ont un meilleur accès à un ensemble intégré de services de qualité de protection des enfants, de prévention des violences basées sur le genre et de réponse à celles-ci 3. Les enfants, les familles et les communautés ont des capacités renforcées d'encouragement des pratiques visant à se protéger et à réduire la violence.	Ministères du développement social, de l'éducation, de la santé, de la justice, des Waqfs et des affaires islamiques ; Direction de la sécurité publique	750	14 000	14 750
	2. Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans victimes de châtiments corporels ou de violences psychologiques infligés par un responsable au cours du dernier mois DR : AD en 2017 C : Réduction de 20 %	Étude de l'UNICEF sur les connaissances, attitudes et pratiques					
	3. Proportion des enfants placés en famille d'accueil (sur la totalité des enfants placés en structure et en famille d'accueil) DR : 14 % (2016) C : 40 %	Dossiers du gouvernement et de la cour					
	4. Proportion d'enfants en détention pour 100 000 enfants (sexe, âge) DR : 54 (2016) C : 48	Dossiers du gouvernement					
	5. Proportion de femmes ou de filles de moins de 18 ans parmi les femmes et les filles mariées durant la période étudiée DR : 13,4 % (2016) C : 11,4 %	Rapport statistique annuel du département du juge en chef du tribunal de la charia					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
4. Les jeunes (filles et garçons) affichent un comportement de plus en plus positif et participent activement à la société	1. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui n'ont pas d'emploi, ne suivent pas de formation ou ne vont pas à l'école DR : 29 % (2015) C : AD, en fonction de la prochaine Stratégie nationale pour la jeunesse	Département de la Statistique – Rapport annuel sur la population active	1. Des politiques et stratégies inclusives axées sur les jeunes encouragent l'engagement positif de la jeunesse 2. Les jeunes ont accès à des services et des opportunités qui leur sont consacrés 3. Les jeunes ont une connaissance accrue de leurs droits	Ministère de la jeunesse, Ministère du travail et des affaires municipales ; Ministère des affaires municipales ; Crown Prince Foundation ; ONG et secteur privé	600	9 300	9 900
5. Les populations vulnérables ont accès à de l'eau potable, un environnement propre et des pratiques clés d'hygiène et d'économie de l'eau	1. Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité DR : 94 % (2014) C : 95 %	Ministère de l'eau et de l'irrigation, Programme commun de surveillance (JMP)	1. L'environnement favorable est renforcé pour des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs et durables 2. Les filles et les garçons vulnérables ont accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement appropriés, sûrs, financièrement abordables et durables, et ils les utilisent 3. Les enfants vulnérables adoptent des comportements essentiels en matière d'hygiène et d'économie de l'eau	Ministère de l'eau et de l'irrigation et Ministère de l'environnement ; ONG et secteur privé	600	30 000	30 600
	2. Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des installations pour se laver les mains avec de l'eau et du savon DR : Estimée à environ 80 % (2017) C : 85 %	Ministère de l'eau et de l'irrigation, JMP					
6. Amélioration des politiques et des systèmes en faveur des enfants défavorisés et exclus, conduite sur la base des connaissances et des données.	1. Nombre d'enfants couverts par des systèmes de protection sociale DR : 420 500 enfants (2016) C : + 20 %	Données annuelles issues du Fonds national d'assistance, du Fonds de la zakat, du Ministère du développement social	1. L'élaboration des politiques et le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable d'importance pour les enfants reposent sur des preuves. 2. Le système national est renforcé pour que les enfants vulnérables aient accès à des services de protection sociale intégrés et inclusifs.	Ministère des finances et Ministère du développement social ; Fonds national d'assistance, Fonds de la zakat	800	82 000	82 800
	2. Pourcentage du budget national alloué à des secteurs sociaux clés relatifs aux	Énoncé budgétaire de la Jordanie, budget annuel des					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	<p>enfants (santé, éducation et protection sociale [% du PIB/% des dépenses ordinaires totales])</p> <p><i>DR :</i> Éducation : 3,7 % du PIB, 13 % des dépenses ordinaires</p> <p>Santé : 3,2 % du PIB, 11 % des dépenses ordinaires</p> <p>Protection sociale (à caractère non contributif) : 0,97 % du PIB, 3,3 % des dépenses ordinaires</p> <p><i>C :</i> Éducation : maintien des 3,7 % du PIB, 15 % des dépenses ordinaires</p> <p>Santé : 3,2 % du PIB, 13 % des dépenses ordinaires</p> <p>Protection sociale (à caractère non contributif) : 1,25 % du PIB, 5 % des dépenses ordinaires</p>	secteurs	3. Les enfants, les adolescents et les femmes sont autonomisés et encouragés à utiliser les programmes de protection sociale et les services sociaux de base de façon optimale.				
7. Le programme de pays pour la Jordanie est conçu, coordonné, géré et appuyé de manière efficace afin de répondre aux normes de qualité en matière de programmation et d'atteindre les résultats fixés relativement aux enfants	1. Développement, planification, coordination, exécution et suivi efficaces des résultats des programmes de pays	Examens et évaluations périodiques	<p>1. Les équipes et les partenaires de l'UNICEF reçoivent les conseils, les outils et les ressources leur permettant de concevoir et de gérer efficacement les programmes</p> <p>2. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF reçoivent les conseils, les outils et les ressources nécessaires à la planification et au suivi efficaces des programmes</p>	Ministère du plan et de la coopération internationale	750	8 300	9 050

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
			3. Les équipes et les partenaires de l'UNICEF reçoivent les outils, les conseils et les ressources nécessaires à une communication, à des actions de plaidoyer et à des partenariats efficaces en faveur des droits de l'enfant avec les parties prenantes				
Total des ressources					5 000	206 900	211 900